

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

**Séance du mardi 06 juin 2023**

Date de la convocation: 31/05/2023

**Membres en exercice :**  
9

*L'an deux mille vingt-trois et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00*

**Présents :** 7

**Présents :** Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

**Votants :** 9

**Représentés :** Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER

**Secrétaire de séance :**  
Jean-Marc DUREY

**Excusés :**

**Absents :**

**Objet: Création d'un poste d'accompagnateur transports scolaires en CDD - DE\_2023\_34**

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 I. 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour l'accompagnement des enfants durant les transports scolaires

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de dix mois allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 7 juillet 2024 inclus.

Cet agent assurera l'accompagnement des enfants durant les transports scolaires à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de seize heures.

Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle qui lui permette d'assurer les missions qui lui sont confiées.

La rémunération de l'agent sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/06/2023 007-210701470-20230606-DE_2023_34-DE

RF  
PRIVAS

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 07/06/2023  
007-210701470-20230606-DE\_2023\_34-DE